



Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;**
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;**
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;**
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;**
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).**

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Cadre 1 – Demandeur

Personne physique

Monsieur **Denis Toussaint**

Madame **Alizée Adam**

N° national :

Adresse

Sentier del Sirope 3 à 5030 Gembloux

Belgique

Téléphone : **0478/76.86.95** et **0495/84.76.96**

Courriel : **toussaint.d@gmail.com** et **alize.adam@gmail.com**

Personne morale

Nedwork SPRL

Adresse

Sentier del Sirope 3

5030 Gembloux (Belgique)

Téléphone : **0478/76.86.95**

Courriel : **toussaint.d@gmail.com**

Personne de contact

Monsieur **Denis Toussaint**

Gérant

Téléphone : **0478/76.86.95**

Courriel : **toussaint.d@gmail.com**

A appliquer au cadre 2

Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité ;
- d) à la production de déchets ;
- e) à la pollution et aux nuisances ;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques ;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

h) Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc.) :

Construction d'une maison, d'un atelier - garage, de bureaux et d'une chaufferie

Construction d'une habitation unifamiliale, d'architecture contemporaine, composée d'un volume principal épaulé d'un volume secondaire limité au rez-de-chaussée, ainsi que la construction d'un volume sur 2 niveaux comprenant les ateliers, garage et les bureaux d'une activité professionnelle (activité de consultance du demandeur et activité complémentaire d'aménagement et entretien de parcs et jardin pour particuliers).

De plus, afin d'accueillir une chaufferie (système de chaudière à bois) ainsi que son combustible, un volume limité au rez-de-chaussée sera édifié.

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

Déboisement : néant – sans objet

Excavation nécessaire aux constructions : terrassements pour les ouvrages enterrés (fondations, vide ventilé, sous-sol, égouttage, ...)

Remblayage et nivellement du terrain en périphérie de la construction : Voir profils du terrain naturel et du terrain projeté dessinés au droit des élévations

Travaux généraux entrant dans la réalisation du projet : terrassements, maçonnerie, menuiseries extérieures, techniques spéciales, parachèvements, ...

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) :

Les bureaux logeront l'activité de consultance du demandeur.

En plus de son activité de consultant, Monsieur dispose également d'une petite activité complémentaire dans l'aménagement de parcs et jardins pour les particuliers.

L'atelier – garage permettra de ranger le matériel professionnel lié à cette activité (camionnette, petit tracteur, outils).

Les activités projetées étant exclusivement réservées au demandeur et futur occupant de l'habitation faisant l'objet de la demande, aucun charroi supplémentaire ou toute autres nuisances liés à la venue d'une nouvelle famille dans le quartier ne sera générés.

Soucieux de l'environnement, le couple a décidé d'installer un système de chauffage utilisant des plaquettes de bois. Ce système nécessite la création d'un silo de séchage ainsi qu'un silo de remplissage.

La puissance de cette chaudière est de 30 KW.

Ce système de chauffage ne nécessite pas l'introduction d'une classe 3 car la puissance est inférieure à 100KW.

Autre caractéristique pertinente :

Néant / sans objet

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc.).

Voir plans et tous documents graphiques accompagnant la demande.

A appliquer aux cadres 3 et 4

Localisation des projets :

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :

- 1) zones humides, rives, estuaires;
- 2) zones côtières et environnement marin;
- 3) zones de montagnes et de forêts;
- 4) réserves et parcs naturels;
- 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
- 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
- 7) zones à forte densité de population;
- 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.

Voir annexe ci-jointe. En zone d'habitat à caractère rural sur environ 55 mètres de profondeur sur le plan de secteur de WALHAIN. Les constructions envisagées seront exclusivement érigées dans la zone d'habitat à caractère rural.

(Voir plan de secteur annexé).

Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL)

Néant/sans objet

Le terrain est-il situé :

* dans un permis d'urbanisation non périmé ? ~~OUI~~ – **NON**

* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde¹ ? ~~OUI~~ – **NON**

* à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? ~~OUI~~ – **NON**

¹ Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 ? ~~OUI~~ **NON**

* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 ? ~~OUI~~ **NON**

Autre élément de sensibilité environnementale ? ~~OUI~~ **NON**

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : **le terrain est, relativement, plat.**

- inférieure à 6%**
- entre 6 et 15 %**
- supérieure à 15 %**

Nature du sol : **non-déterminée, probablement sablonneux.**

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : **jardin et prairie**

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : **Il n'y a pas de nappe phréatique, de point de captage.**

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :

Aucune modification par rapport à la situation existante. Les eaux de ruissellement autour de la construction seront récoltées dans un drain placé en périphérie des fondations. Les eaux de ruissellement du terrain seront absorbées par le terrain et/ou récoltées par le filet d'eau existant situé en voirie

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : **Non**

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site : **Rural**

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières : **Néant/sans objet**

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) :

Raccordements projetés :

- Raccordement en électricité : **OUI - NON**
- Raccordement en eau de ville : **OUI - NON**
- Raccordement au collecteur d'égouttage public : **OUI - NON**
- Raccordement au gaz naturel : **OUI - NON**

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? **OUI - NON**

Présence d'un site archéologique ? **OUI - NON**

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? **OUI - NON**

Autre élément de sensibilité environnementale ? **OUI - NON**

A appliquer aux cadres 5 à 8

Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;

b) la nature de l'impact;

c) la nature transfrontière de l'impact;

d) l'intensité et la complexité de l'impact;

e) la probabilité de l'impact;

f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;

g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;

h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

Cadre 5 - Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus ?

- dans l'atmosphère : ~~OUI~~ - ~~NON~~

- indiquez-en :

* la nature : **gaz de combustion d'une chaudière à bois (système de chauffage utilisant des plaquettes de bois nécessitant la création d'un silo de séchage ainsi qu'un silo de remplissage).**

* le débit : **inconnu, puissance 30 KW**

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

- dans les eaux de surface : ~~OUI~~ - ~~NON~~

- dans les égouts : ~~OUI~~ - ~~NON~~

- sur ou dans le sol : ~~OUI~~ - ~~NON~~

- indiquez-en :

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues, ...) :

Eaux vannes : récoltées et traitées dans une microstation d'épuration et ensuite dirigées vers un drain de dispersion situé en fond de parcelle (voir étude hydrologique – test de perméabilité jointe au dossier).

Eaux pluviales : trop-plein de 2 citernes de 10.000 litres chacune rejeté dans le terrain via un drain de dispersion (voir étude hydrologique – test de perméabilité jointe au dossier). Les eaux pluviales

seront utilisées pour les WC, lave-linge, buanderie et robinet extérieur (arrosage du jardin, lavage des voitures, ...).

* le débit ou la quantité

Eaux vannes : propre à une habitation de 4 personnes

Eaux pluviales : quantité inconnue : capacité de la citerne : 2 x 10.000 litres

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

3) Le projet supposera-t-il des captages ? ~~OUI~~ – NON

- en eau de surface : ~~OUI~~ – **NON**

* lieu : **pas de captage**

* quantité : **pas de captage**

- en eaux souterraines : ~~OUI~~ – **NON**

* dénomination du point de captage : **pas de captage**

* quantité : **pas de captage**

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

1. Habitation unifamiliale : collecte des déchets ménagers en voirie par semaine (PMC, carton, ménagers et organiques).

2. Activité de consultance : collecte des déchets en voirie par semaine (essentiellement PMC, carton).

3. Activité complémentaire dans l'entretien et l'aménagement de parcs et jardins pour les particuliers : déchets organiques évacués via le parc à conteneurs ou autres filières autorisées.

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? ~~OUI~~ – NON

Lors de la construction : chantier classique de construction

Lors de son usage :

1. Habitation unifamiliale : aucune nuisance.

2. Activité de consultance : aucune nuisance.

3. Activité complémentaire dans l'entretien et l'aménagement de parcs et jardins pour les particuliers : aucune nuisance (il s'agit uniquement de stockage de matériel professionnel lié à cette activité : camionnette, petit tracteur, outils).

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits : **pas de transport de produits**

* pour le transport de personnes :

1. Habitation unifamiliale : véhicules automobiles des futurs habitants

2. Activité de consultance : sans objet, le demandeur et futur habitant travaillant seul, il n'y a donc aucun véhicule supplémentaire lié à cette activité.

3. Activité complémentaire dans l'entretien et l'aménagement de parcs et jardins pour les particuliers : sans objet, le demandeur et futur habitant travaillant seul, il n'y a donc aucun véhicule supplémentaire.

En résumé, les déplacements seront uniquement ceux liés à la famille.

* localisation des zones de parking : **reprise sur le plan**

* localisation des pipelines, s'il y en a : **Pas de pipe-line sur le terrain**

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? ~~OUI~~ NON

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? ~~OUI~~ NON

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation :

Consulter l'Annexe 4 - Cadre 6 - Options d'aménagement et parti architectural du projet

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc.) :

La construction projetée se situe dans un quartier résidentiel, à quelques minutes d'axes routiers desservant la région et bénéficie donc de toutes les commodités nécessaires. Par son impact limité, le projet est compatible avec les voisinages.

11) Risques d'autres nuisances éventuelles :

Néant / sans objet : il s'agit d'un projet ne générant pas de nuisances spécifiques (voir points 5 à 10 du cadre ci-dessus).

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel : Aucune modification sensible du terrain - voir profils du terrain naturel et du terrain projeté dessinés au droit des élévations.

13) Boisement et/ou déboisement :

Déboisement : néant

Boisement : néant à l'exception de plantations ornementales.

14) Nombre d'emplacements de parkings :

3 emplacements dans le garage et minimum 3 emplacements sur terrain privé.

15) Impact sur la nature et la biodiversité :

Impact positif : Lorsque la construction sera terminée, les constructeurs veilleront à agrémenter le terrain d'essences (ornementation ou fruitiers) indigènes et variées.

16) Construction ou aménagement de voirie :

Voirie existante, pas de modification.

17) Epuration individuelle :

Les eaux vannes seront récoltées et traitées dans une microstation d'épuration et ensuite dirigées vers un drain de dispersion situé en fond de parcelle (voir étude hydrologique – test de perméabilité jointe au dossier).

18) impact sur les terres, le sol et le sous-sol :

Néant / sans objet : il s'agit d'un projet de logement unifamilial et d'activités n'ayant aucun impact sur les terres, le sol et le sous-sol.

Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

Néant / sans objet : il s'agit d'un projet de logement unifamilial d'impact limité. Les activités présentes sur le site ne sont pas susceptibles de nuisances. Aucune mesure n'est à envisager.

Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère :

La chaudière au bois produira des rejets de gaz de combustion dans l'atmosphère. Pas de mesures particulières à prendre.

- les rejets dans les eaux :

Néant / sans objet : pas de rejets dans les eaux.

- les déchets de production :

Lors de la construction : les déchets et gravats seront évacués hebdomadairement par l'entreprise.

Lors de son usage :

1. Habitation unifamiliale : aucun déchet de production.

2. Activité de consultance : aucun déchet de production.

3. Activité complémentaire dans l'entretien et l'aménagement de parcs et jardins pour les particuliers : aucun déchet de production.

- les odeurs :

Néant / sans objet : pas d'odeurs générées

- le bruit :

Néant / sans objet : pas de bruit généré

- la circulation :

1. Habitation unifamiliale : véhicules automobiles des futurs habitants

2. Activité de consultance : sans objet, le demandeur et futur habitant travaillant seul, il n'y a donc aucun véhicule supplémentaire lié à cette activité.

3. Activité complémentaire dans l'entretien et l'aménagement de parcs et jardins pour les particuliers : sans objet, le demandeur et futur habitant travaillant seul, il n'y a donc aucun véhicule supplémentaire.

- impact sur le patrimoine naturel :

Néant / sans objet : impact paysager insignifiant

- l'impact paysager :

Néant / sans objet : le projet s'intègre parfaitement dans le cadre rural.

- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol :

Néant / sans objet : pas d'impact sur les terres, le sol et le sous-sol

Cadre 8- Date et signature du demandeur

--